

Avis de constitution

SOCIETE « UNITY EXPRESS »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN, COCODY, ANGRE
08ème TRANCHE, PRES DE LA PHARMACIE LES ARUMS,
LOT N°666, ILOT N° 43, Lot 666, Ilot 43

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/01/2025 , et enregistrés au CEPICI le 27/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « UNITY EXPRESS »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- LIVRAISONS

- DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN, COCODY, ANGRE
08ème TRANCHE, PRES DE LA PHARMACIE LES ARUMS,
LOT N°666, ILOT N° 43, Lot 666, Ilot 43

Dirigeant(s) M NEMLIN TAHE CLARK MARDOCHEE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00596 du 10/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°08323/GTCA/RC/2025 du 10/02/2025

